

La gestion de CAS ? ? ?

C'est QUOI ? ? ?





Dans le cadre de l'appel à projet « Culture à l'hôpital » de la DRAC Île-de-France (Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France) et de l'ARS (Agence régionale de santé), « Natures Vives » a été initié par l'hôpital Bretonneau et le FRAC (Fonds régional d'art contemporain Île-de-France) : les résidents de la gériatrie à orientation psychiatrique et les enfants de Môm'artre ont participé durant 4 mois aux ateliers de pratiques artistiques proposés par l'artiste Roxanne Bourjerd. L'exposition qui s'est tenue à l'hôpital Bretonneau est le témoignage de ce travail mené ensemble ; on retrouve une partie de ces œuvres tout au long de cette brochure.

professionnels

qualité de vie

réévaluation

soutien à domicile



2

Pourquoi cette brochure ?

L'intitulé **gestionnaire de cas** est une traduction de l'anglais **case-manager**. Cette fonction, récemment implantée en France, est encore mal connue. Il est important pour nous qui l'exerçons d'être bien identifiés, principalement par les professionnels avec lesquels nous sommes amenés à collaborer.

Une autre motivation nous a incités à nous rencontrer pour réaliser cette brochure. Pour nous, ce qui reflète le mieux l'apport de notre fonction est l'amélioration globale de la qualité de vie procurée aux personnes accompagnées. Or, actuellement et de manière générale, il existe peu d'indicateurs sur les remontées qualitatives pouvant mesurer l'impact de nos interventions.

C'est pourquoi, à partir de notre expérience, mais aussi des retours que nous font les personnes âgées, leurs familles, des professionnels, nous souhaitons rendre visible **l'apport qualitatif de la gestion de cas**.

Dans le cadre des rencontres régionales de gestionnaires de cas d'Île-de-France, nous avons constitué **un groupe de travail** et réalisé, durant quatre mois, **trente interviews** semi-directives de personnes accompagnées, aidants familiaux, médecins traitants, gériatres, auxiliaires de vie, mandataires judiciaires, infirmières, responsable de SAAD *, services sociaux...

Les questions suivantes leur ont été posées :
« Pour vous, qu'est-ce que la gestion de cas ? Dans votre quotidien (dans votre pratique), que vous apporte le gestionnaire de cas ? Est-il utile ? En quoi ? Quelles sont ses limites, et à ce titre, quelles seraient vos attentes ? »

Dans les pages qui suivent, après une brève présentation de notre fonction, vous pourrez découvrir leurs témoignages.

* SAAD : services d'aide et d'accompagnement à domicile

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| Gestionnaires de cas, qui sommes-nous ? ... | 1 |
| Comment travaillons-nous ? | 6 |
| 1 Une relation de confiance | 6 |
| 2 Un regard multidimensionnel sur la situation | 7 |
| 3 Fédérer une équipe d'intervenants à domicile | 7 |
| 4 Mobilisation des ressources | 9 |
| 5 Soutien des intervenants | 9 |
| 6 Ouverture, attentes, souhaits des personnes et des professionnels | 10 |
| En résumé, qu'apporte le gestionnaire de cas ? | 11 |

Gestionnaires de cas, qui sommes-nous ?

La gestion de cas a fait son apparition en France avec la mise en œuvre du 3^e Plan Alzheimer 2008-2012. Elle existe sous diverses formes dans de nombreux autres pays, principalement anglo-saxons.



- Près de **1 000 gestionnaires de cas** en France
- **Des professionnels formés** à la pratique d'évaluation multidimensionnelle et à la coordination
- **Une fonction encadrée** par un arrêté du 16 novembre 2012 fixant le référentiel d'activités et de compétences

→ Le gestionnaire de cas : un des piliers de l'intégration des services d'aide et de soins

Le gestionnaire de cas exerce son activité dans le cadre du déploiement de la méthode **MAIA** (méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie) partagée par les acteurs des différents secteurs sanitaire, social et médico-social.

- Il s'agit d'une démarche d'intégration amenant tous les acteurs à **s'organiser ensemble** pour simplifier l'accès aux ressources locales, fluidifier et ajuster les réponses aux besoins.
- Le but est de **favoriser le soutien à domicile** des personnes âgées en situation complexe.
- **L'équipe** est composée d'1 pilote (chef de projet de territoire) et de 2 à 7 gestionnaires de cas avec une expérience dans l'aide et les soins à domicile des personnes âgées.



→ Les critères d'inclusion dans le service de gestion de cas

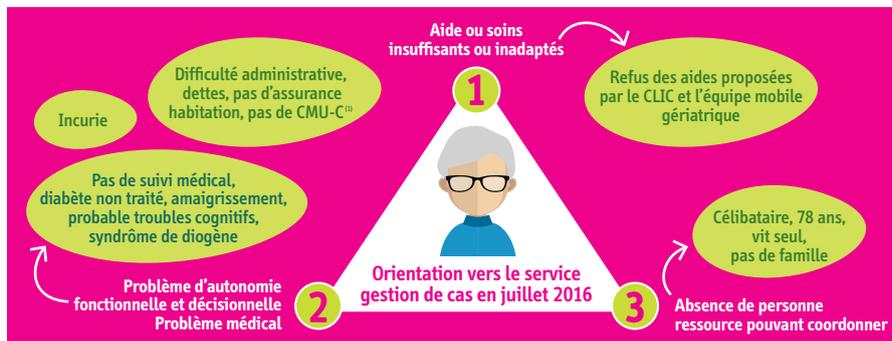
En Île-de-France, le service de gestion de cas est saisi uniquement par des professionnels, via un formulaire d'analyse multidimensionnelle et d'orientation commun (FAMO). L'inclusion dans le service de gestion de cas est étudiée sur la base de **3 critères** illustrés ci-contre par la situation de M. Serge. Celle-ci est orientée par l'équipe mobile gériatrique et le centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC).



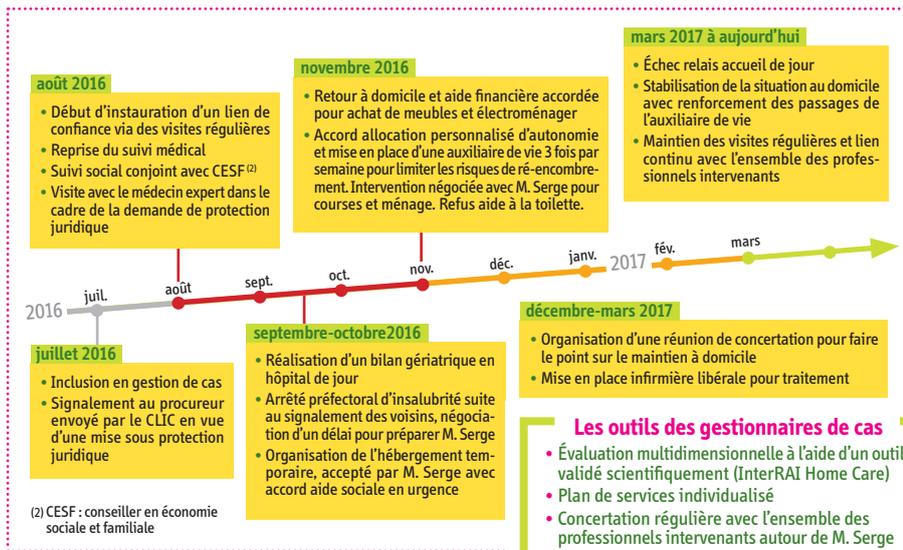
Les 3 critères de l'inclusion en gestion de cas

Les critères doivent être réunis pour permettre l'orientation vers un accompagnement en gestion de cas

Lors de la visite d'évaluation, le gestionnaire de cas veillera à recueillir le consentement de la personne à être accompagnée et à l'échange des informations le concernant. Après le recueil des données auprès du médecin traitant et des intervenants, commence l'accompagnement en gestion de cas de M. Serge :



(1) CMU-C : couverture maladie universelle complémentaire



(2) CESF : conseiller en économie sociale et familiale

Les outils des gestionnaires de cas

- Évaluation multidimensionnelle à l'aide d'un outil validé scientifiquement (InterRAI Home Care)
- Plan de services individualisés
- Concertation régulière avec l'ensemble des professionnels intervenants autour de M. Serge
- Tout au long du suivi : **réévaluation**

Dans le respect des souhaits de la personne, le gestionnaire de cas :

- Réalise un suivi intensif et continu au plus près de la personne depuis l'orientation de la situation jusqu'à son entrée en institution ou son décès
- Soutient et accompagne la personne en lien avec ses aidants
- Assure le suivi du parcours de vie et de soins

Le gestionnaire de cas développe un **partenariat avec l'ensemble des professionnels** des secteurs sanitaire, médico-social et social du champ de l'autonomie :

- Recueil de l'expertise de chaque professionnel
- Mise en relation des professionnels autour de la personne suivie
- Interlocuteur direct du médecin traitant et des professionnels

Comment travaillons-nous ?



1 Une relation de confiance

Le gestionnaire de cas s'attache à développer une relation de confiance avec la personne âgée qu'il accompagne, centrée sur le respect de son projet de vie au domicile. Des personnes âgées, des aidants et des professionnels vous en parlent.

➔ Respect des choix de la personne

M. Charles P. (69 ans) :

« La gestionnaire de cas est là pour résoudre mes problèmes sans me juger, elle m'écoute toujours. Elle m'aide à me faire comprendre. »
(personne aphasique)

M. Sylvain C., responsable de SAAD :

« Ce qui domine, c'est vraiment le projet de la personne, même lorsqu'elle a des troubles cognitifs importants, ou même lorsqu'elle est sous protection judiciaire. Elle est très écoutée par le gestionnaire de cas, plus que par d'autres professionnels, il me semble (...) j'ai été surpris de l'importance que le gestionnaire de cas attache vraiment à la volonté de la personne accompagnée. »

➔ Apport de solutions

M. Raymond T., aidant familial (79 ans) :

« C'est une personne qui s'occupe de débrouiller les problèmes, les hospitalisations pour les gens qui sont chez eux, mais malades, qui sont fragiles. C'est ça, c'est quelqu'un qui débrouille, qui arrange, qui essaie d'arranger les choses. »

M. Philippe M., frère de Monsieur M. (64 ans) :

« Dans une situation particulièrement difficile, il a également apporté sa proximité puisque nous n'habitons pas dans la même région, et a su lui faire rencontrer le médecin agréé par le tribunal pour obtenir une mise sous protection, démarche refusée à plusieurs reprises et que nous tentions depuis de nombreux mois. »

Mme Béatrice V., sœur de Monsieur V. (50 ans) :

« Le gestionnaire de cas a été pour moi une véritable aide et un soulagement. J'étais arrivée à un point où je ne pouvais plus matériellement et psychologiquement m'occuper de mon frère. Il a su répondre à mes questions, m'écouter et me conseiller. Il a ensuite pris le relais auprès de mon frère en l'accompagnant dans ses démarches. Sa présence est bienveillante, aidante et cadrante. »

➔ Sécurité

Mme Marie-France G. (81 ans) :

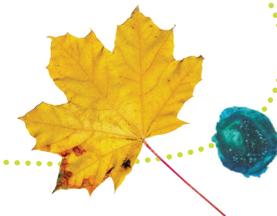
« C'est la sécurité, ça nous sécurise, on est plus en confiance, au moins quand on a quelque chose on vous appelle... On peut compter sur vous... »

M. Raymond C. (92 ans) :

« Vous me rassurez, c'est vrai vous savez ; avec vous, je peux vraiment parler sans avoir peur. »

« **Définir, établir et créer les conditions et les modalités de la communication propices à l'intervention du gestionnaire de cas en tenant compte du niveau de compréhension de la personne, de sa demande, de son histoire de vie et du contexte de la situation.** »

(Arrêté du 16 /11 /2012, référentiel de compétence 4 A3)





2 Un regard multidimensionnel sur la situation

L'évaluation globale permet un accompagnement au plus proche des besoins et souhaits de la personne. Des professionnels y contribuent et témoignent :

Mme Christine C., infirmière libérale :

« Dans mon quotidien d'infirmière intervenant auprès de personnes âgées à domicile, l'action du gestionnaire de cas est prépondérante ; par son action d'évaluation globale, et après concertation avec moi-même, il permet la mise en place de solutions pratiques adaptées aux soins à dispenser : aménagement logistique, location ou achat de matériel médicalisé, mise en place d'un service d'aide à la personne pour intendance, repas, courses... »

Dr Leila J., médecin généraliste :

« Une activité qui permet de prendre en charge des gens dans leur globalité, il faut à la fois qu'il y ait une situation difficile qui ne peut pas être résolue par une seule personne, qui nécessite une équipe pour prendre en charge en



globalité une situation, ça n'est pas que lié à la personne malade, mais aussi son entourage, à sa maladie, aux médecins qui interviennent... enfin c'est extrêmement large. »

Dr Sandrine D., médecin gériatre :

« Le gestionnaire de cas prend en compte l'ensemble des détails. Il accompagne le patient en situation instable pour lui permettre de retrouver une stabilité. Le gestionnaire de cas est un gage de qualité et l'assurance d'une implication, d'une rigueur. »



Le gestionnaire de cas identifie toutes les problématiques de la situation, les facteurs environnementaux, détermine et priorise les besoins et les ressources de la personne. Cette **évaluation multidimensionnelle** s'inscrit dans la définition de la santé par l'OMS (1949) : « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. »

3 Fédérer une équipe d'intervenants à domicile

Ils sont parfois nombreux, parfois en difficulté, parfois isolés. Comment les intervenants professionnels de champs divers peuvent-ils travailler ensemble dans l'intérêt du projet de vie de la personne ? C'est le quotidien du gestionnaire de cas.

➔ **Le gestionnaire de cas, relais d'informations**

Mme Anne C., coordinatrice d'appui dans un réseau de santé :

« Le gestionnaire de cas m'apporte des informations en temps réel, une vision globale, un soutien, une disponibilité, une réactivité, les moyens de mettre en place certaines démarches. »



Comment travaillons-nous ?

Dr Pascale J., gériatre, responsable de pôle gériatrique :

« Ce qui est important, c'est la coordination pour aider le patient à rentrer au domicile en toute sécurité. Cela nous permet d'être sûrs des conditions de sortie à la fois matérielles et des aidants en place. Le gestionnaire de cas nous permet d'évaluer les éventuelles problématiques familiales associées qui pourraient compromettre ce retour à domicile ; et aussi, quand la personne est isolée, cela permet d'avoir une évaluation de l'environnement de vie du patient ; ou quand il y a des aidants dysfonctionnant, ce qui peut arriver dans certains cas. »

→ Coresponsabilité

M. Robert C., responsable de service d'aide à domicile :

« J'ai été surpris du temps de réflexion qu'on se donne sur certaines décisions, sur certaines actions lorsque chaque acteur de façon isolée serait plutôt pris dans la panique et souhaiterait une action immédiate. La gestion de cas permet de décanter et de prendre du recul, surtout pas pour faire traîner mais pour prendre du recul. Voilà, ce que je retiens de la gestion de cas c'est la collégialité (...) Pour conclure, ce que j'ai ressenti c'est de ne pas décider

seul. C'est d'être moins isolé et je pense que c'est vraiment d'actualité pour décloisonner le sanitaire et le social, décloisonner les différents professionnels qui sont chacun dans leur coin, chacun avec leurs limites, leurs habitudes. »

→ Coordination

Mme Marie-Odile L., responsable d'un service de mandataire à la protection des majeurs :

« Quand nous pouvons aussi nous réunir avec les autres professionnels autour d'une situation, nous pouvons avancer plus vite et plus judicieusement autour de la personne âgée. Sans vous, nous n'aurions pas de légitimité pour le faire. »

Dr Leïla J., médecin généraliste :

« Ça comble des besoins, oui, très forts, je peux avoir des patients qui sont dans ces situations-là, ou moi je peux être dans une situation où je n'arrive plus à avancer sur quelque chose, donc une fois que j'ai épuisé toutes les ressources que j'ai à ma disposition, c'est-à-dire, faire intervenir un autre professionnel, une IDE, un spécia-

liste, pour essayer de partager un petit peu la situation, une fois que j'ai utilisé mes propres capacités à faire bouger les choses en me bougeant moi-même et que ça ne bouge toujours



« Le gestionnaire de cas organise la concertation des professionnels concernés par la situation pour **mettre en commun les données d'évaluation et mettre en cohérence l'ensemble des interventions.** Il organise chaque fois que nécessaire la tenue de réunions interdisciplinaires réunissant des professionnels de différents établissements ou organismes. »

(15/11/2011 annexe 4 bulletin officiel santé protections sociale solidarité)

pas, alors j'ai besoin d'un(e) gestionnaire de cas, c'est-à-dire que j'ai besoin de quelqu'un qui va coordonner. Voilà ! Il y a beaucoup cette notion de coordination. »

M. Robert C., responsable service d'aide à domicile :

« On s'aperçoit qu'on va devoir travailler avec tout un ensemble de professionnels et que ça serait beaucoup trop pour nous de tout coordonner seul, et que ce n'est pas vraiment notre travail. On abandonnerait si on n'avait pas le réflexe et le soutien du service de gestion de cas... Ça nous permet de pérenniser des accompagnements fragiles, qui n'auraient pas pu démarrer et ne jamais avoir lieu, ou bien des accompagnements qui se seraient terminés beaucoup plus rapidement. »



4 Mobilisation des ressources

Quelles ressources, pour quels besoins? Les connaissances et la formation du gestionnaire de cas lui confèrent une capacité à solliciter les ressources adaptées aux besoins repérés (rôle facilitateur, d'appui à l'égard des professionnels, place des professionnels).

Mme Isabelle D., chef de service dans un SAAD :

« Le gestionnaire de cas peut faire évoluer des situations qui sont bloquées, soit par les familles, soit par la personne elle-même qui refuse toute aide ou qui se renferme. On a eu des situations assez difficiles, où la famille refusait de voir l'état de santé ou l'état en globalité de ses parents et en fait, le gestionnaire de cas a pu faire évoluer la situation, parce qu'il a pris le temps de discuter, de réunir, donc pour nous, c'est un appui. »

Dr Leïla J., médecin généraliste :

« Le gestionnaire de cas va avoir un regard extérieur sur la situation qui va être non médical, c'est hyper important pour nous, qui va pouvoir recueillir des informations que moi je n'ai pas réussi à recueillir... Vous avez un panel de

connaissances qui est extrêmement large, social, psychologique, en passant par le côté pratico-pratique, un panel de compétences qui est assez époustouflant... Vous connaissez très bien le territoire. »



Le gestionnaire de cas contribue à l'actualisation de la connaissance du réseau des partenaires sur le territoire. Il identifie et mobilise les acteurs ou services dont l'intervention est nécessaire.

(Cf. référentiel d'activité du gestionnaire de cas du 16/11/2012)

5 Soutien des intervenants

Mme Amandine C., auxiliaire de vie sociale :

« Le gestionnaire de cas m'a permis, dans ma pratique en tant qu'auxiliaire de vie, d'être informée des différentes étapes ou situations de vie de la personne dont je m'occupe. Ces échanges ont permis d'aménager au mieux et d'anticiper d'éventuelles difficultés à venir... J'ai pu ainsi être un maillon à part entière dans le soutien et l'accompagnement au quotidien. Le gestionnaire de cas m'a permis d'être plus sereine dans mon accompagnement en se rendant disponible pour répondre à mes interrogations ou me renseigner quant aux procédures en cours(...) »

Mme Héléne A., mandataire judiciaire à la protection des majeurs :

« Ce service permet d'identifier les partenaires à interpellier et à les faire interagir. Il m'a permis d'appréhender la situation avec plus de clarté et d'efficacité. Sa capacité à intervenir en soutien auprès de différents intervenants assure un gain de temps incontournable. »

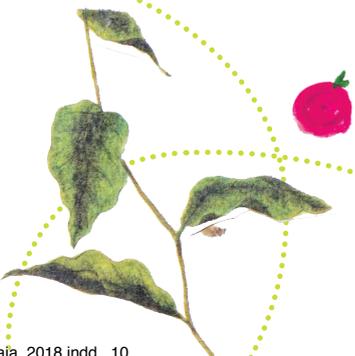
Comment travaillons-nous ?

Mme Christine C., infirmière libérale :

« Par ses actions d'évaluation et de mise en place de solutions pratiques adaptées, le gestionnaire de cas me permet d'intervenir dans les conditions les plus optimales à la délivrance de mes soins auprès du patient. Ainsi donc, le temps passé auprès de la personne devient un moment qui lui est directement et exclusivement dédié. Pour l'infirmière, il n'y a plus de temps "perdu" en recherches diverses et variées, souvent infructueuses et approximatives car éloignées de son champ de compétence. »



Le gestionnaire de cas favorise **l'implication des partenaires** : il impulse la coresponsabilité et instaure des échanges réguliers entre eux. La gestion de cas permet de rechercher et de valider collégialement des objectifs communs autour de la situation.



6 Ouverture, attentes, souhaits des personnes et des professionnels

Dr Anne M., gériatre en service hospitalier :

« Je pense qu'il restera toujours des situations où on ne peut pas améliorer les choses et qu'il faut savoir en faire le constat et se contenter alors d'une "veille" pour réessayer d'intervenir à l'occasion d'un élément nouveau. »

Dr Anne M., gériatre en service hospitalier :

« Ses limites sont liées au territoire (distances à parcourir), au temps, à la disponibilité des interlocuteurs professionnels. »

Mme Corinne M. (86 ans) :

« Eh bien, j'aimerais que vous puissiez intervenir dès que je vous appelle et que je ne vais pas bien. Mais je sais que ce n'est pas possible parce que vous n'êtes pas un pompier... Il y a des choses que vous m'expliquez et que je comprends mieux, mais ça ne va pas assez vite. »



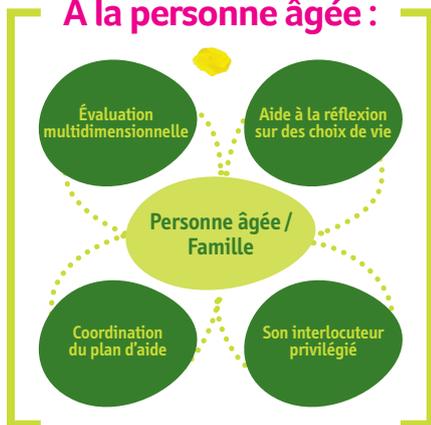
Les différents témoignages montrent que les modes d'intervention de la gestion de cas sont pertinents pour analyser la complexité des situations. Cependant, cette analyse a une portée plus large : la gestion de cas a en effet, dans son positionnement d'observatoire, un rôle particulier dans l'analyse des ressources du territoire et la remontée des besoins constatés.

Il est important de souligner que par le contenu de sa mission, le gestionnaire de cas est partiellement dépendant dans sa pratique quotidienne de l'intégration effective des différents acteurs du territoire, mais aussi de la mise en œuvre de politiques publiques nouvelles, de la (re)connaissance de sa légitimité par les partenaires ou encore de l'adéquation des ressources de son territoire aux besoins repérés.

En résumé, qu'apporte le gestionnaire de cas ?



À la personne âgée :



Aux professionnels :



➔ Vous voulez solliciter le service de gestion de cas ?

Adressez-vous au service de gestion de cas de votre territoire (voir p. 12). Un simple formulaire (le FAMO) vous permettra de lui exposer la situation : le gestionnaire de cas fera une évaluation approfondie de la situation et en assurera le suivi au long cours. Si la situation ne relève pas de son service, il en assurera la réorientation vers le(s) service(s) compétent(s).

➔ Vous souhaitez en savoir plus sur la gestion de cas ?

Voici quelques pistes :

- CESF art L. 113-3 comme cadre général d'exercice
- Décret no 2011-1210 du 29 septembre 2011 relatif au cahier des charges des MAIA, JO 30, novembre 2011.
- Arrêté du 16 novembre 2012 modifiant l'arrêté du 8 novembre 2012 fixant les référentiels d'activités et de compétences pour exercer le rôle et les missions du gestionnaire de cas dans les MAIA, JO 21, novembre 2012.
- Circulaire SG/DG05/R4/DGS/MC3/DGCS/3A/CNSA/2015/281 du 7 septembre 2015 relative à la mise en œuvre du plan maladies neurodégénératives 2014-2019. Annexe 7 : repérer la population à orienter vers un gestionnaire de cas MAIA.
- Enquête nationale auprès des gestionnaires de cas, Fondation Médéric Alzheimer avec la participation de la CNSA, *La Lettre de l'observatoire*, n° 41, avril 2016 – http://www.cnsa.fr/documentation/lettre_observatoire_41.pdf
- Évaluation nationale du dispositif MAIA (partie qualitative sur la gestion de cas) : http://www.cnsa.fr/sites/default/files/evaluation_maia_rapport_final_et_annexes_0.zip
- Vidéo sur la gestion de cas : <https://www.dailymotion.com/video/x69nsac> – <https://www.dailymotion.com/video/x6dolnc?collectionXid=x57b11>
- Aline Corvol, Grégoire Moutel et Dominique Somme, *La gestion de cas en gériatrie : nouveau métier, nouvelles questions*, médecine/sciences 2012 ; 28 : 321-4
- Aline Corvol, *Valeurs, attitudes et pratiques des gestionnaires de cas en gériatrie : une éthique professionnelle en construction*, thèse de doctorat d'éthique médicale, Université René Descartes, Paris V, 2013, 196 p.
- Yves Couturier, Dominique Gagnon et Louise Belzile, *La gestion de cas comme intermédiaire du « bien vieillir »*. *Entre autonomisation des usagers et protocolarisation des services aux personnes âgées en perte d'autonomie*, Recherches sociologiques et anthropologiques, 44-1 | 2013, p. 117-135 – <https://rsa.revues.org/943>
- www.cnsa.fr/actualites-agenda/actualites/le-role-du-gestionnaire-de-cas-maia-explique-en-video



Remerciements

Cette brochure a été réalisée par une équipe de gestionnaires de cas d'Île-de-France. Nous remercions tous les professionnels qui ont accepté d'y participer avec intérêt et bienveillance. Nous remercions également Frabice Gzil (Responsable du pôle Soutien à la recherche et à l'innovation sociale / Handicaps cognitifs liés au vieillissement à la Fondation Médéric Alzheimer), Sophie Moreau Favier (Chef de projet MAIA, Direction de la Compensation, CNSA) et Catherine Perisset (Expert parcours, MAIA, CNSA) pour leurs conseils et soutien à ce travail.

© Photos : Martin Argyroglo
Conception graphique : Sophie Perroux
Impression : db PRINT



Les services de gestion de cas MAIA en Île-de-France

- **MAIA Paris Sud :**
Tél. : 01 45 88 73 15
- **MAIA Paris Centre :**
Tél. : 01 44 07 06 05
- **MAIA Paris Est :**
Tél. : 01 44 64 20 12
- **MAIA Paris Nord Est :**
Tél. : 01 40 40 27 80
- **MAIA Paris Nord Ouest :**
Tél. : 01 53 11 18 88
- **MAIA Paris Ouest :**
Tél. : 01 79 74 36 30
- **MAIA Seine-et-Marne Sud :**
Tél. : 01 60 71 05 93
- **MAIA Seine-et-Marne Centre Nord :**
Tél. : 01 79 80 00 35
- **MAIA Yvelines Centre Est Grand-Versailles :**
Tél. : 01 39 63 73 06
- **MAIA Yvelines Nord Ouest SA :**
Tél. : 01 34 74 58 17
- **MAIA Yvelines Nord Est :**
Tél. : 01 39 18 82 26
- **MAIA Yvelines Grand-Sud :**
Tél. : 01 61 08 63 38
- **MAIA Essonne Nord :**
Tél. : 01 69 80 46 98
- **MAIA Essonne Centre-Est :**
Tél. : 01 81 85 02 50
- **MAIA Essonne Nord-Est :**
Tél. : 01 69 63 29 70
- **MAIA Essonne Sud :**
Tél. : 01 60 80 60 72
- **MAIA Hauts-de-Seine Sud :**
Tél. : 01 71 41 70 58
- **MAIA Hauts-de-Seine Nord :**
Tél. : 01 71 90 50 50
- **MAIA Hauts-de-Seine Centre :**
Tél. : 01 71 05 25 16
- **MAIA Hauts-de-Seine Centre Nord :**
Tél. : 01 56 37 57 15
- **MAIA Seine-Saint-Denis Nord :**
Tél. : 01 49 33 05 55
- **MAIA Seine-Saint-Denis Sud-Est :**
Tél. : 01 45 09 70 56
- **MAIA Seine-Saint-Denis Sud-Ouest :**
Tél. : 01 71 29 00 15
- **MAIA Val-de-Marne Ouest :**
Tél. : 01 41 65 11 03
- **MAIA Val-de-Marne Centre :**
Tél. : 01 45 17 57 89
- **MAIA Val-de-Marne Sud :**
Tél. : 01 45 95 82 20
- **MAIA Val-de-Marne Nord :**
En cours de changement
- **MAIA Val-d'Oise Sud :**
Tél. : 01 34 15 09 62
- **MAIA Val-d'Oise Est :**
Tél. : 01 34 53 58 68
- **MAIA Val-d'Oise Ouest :**
Tél. : 01 30 75 49 97

